

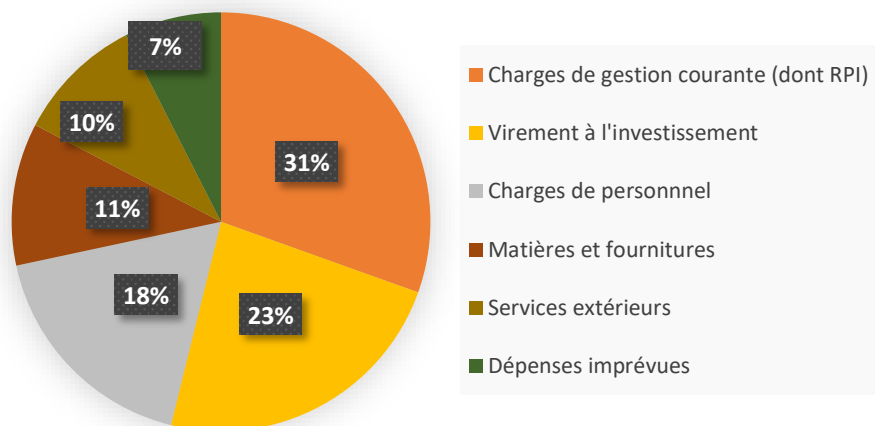


L'argent à CLERQUES : le budget primitif 2021



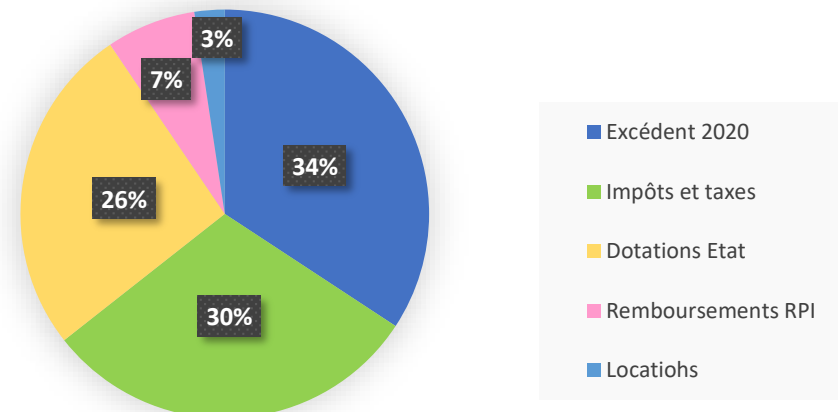
Dépenses

Section fonctionnement

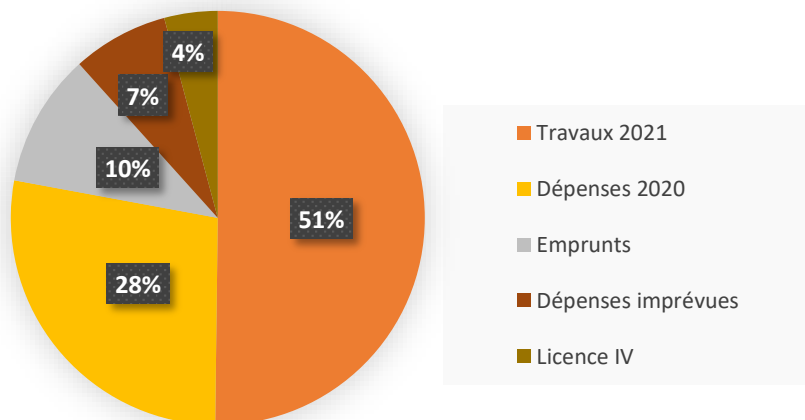


Recettes

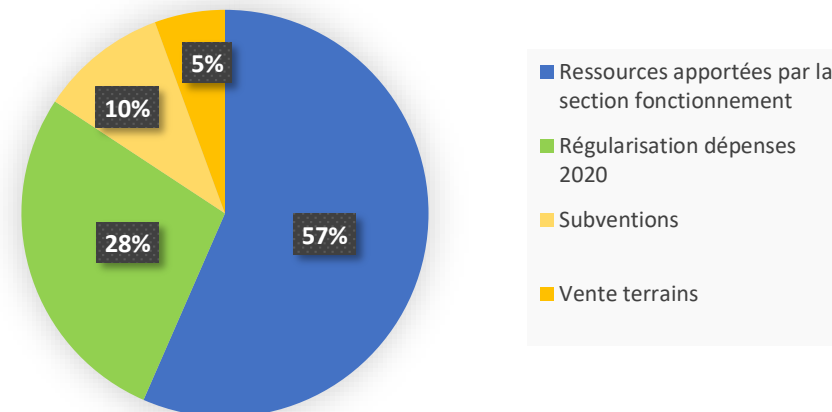
Section fonctionnement



Section investissement



Section investissement



Le budget primitif est une PRÉVISION. Il est voté en mars par le conseil municipal. Il est de **328090,49 €** pour les deux sections : fonctionnement et investissement. Il est interdit de garder de l'argent (sauf dépenses imprévues) : il faut prévoir obligatoirement autant de dépenses que de recettes. Il doit être équilibré dans chaque section : dépenses = recettes. Il est contrôlé par la préfecture (contrôle de légalité et contrôle budgétaire). Les dépenses sont ordonnées par le maire et payées par le comptable public (double contrôle). Il doit être exhaustif et sincère. Il y a des dépenses légalement obligatoires comme la conservation en bon état des bâtiments publics, des archives, et les charges de personnel. Le principe de prudence est appliqué par les élus, les données disponibles restant prévisionnelles.